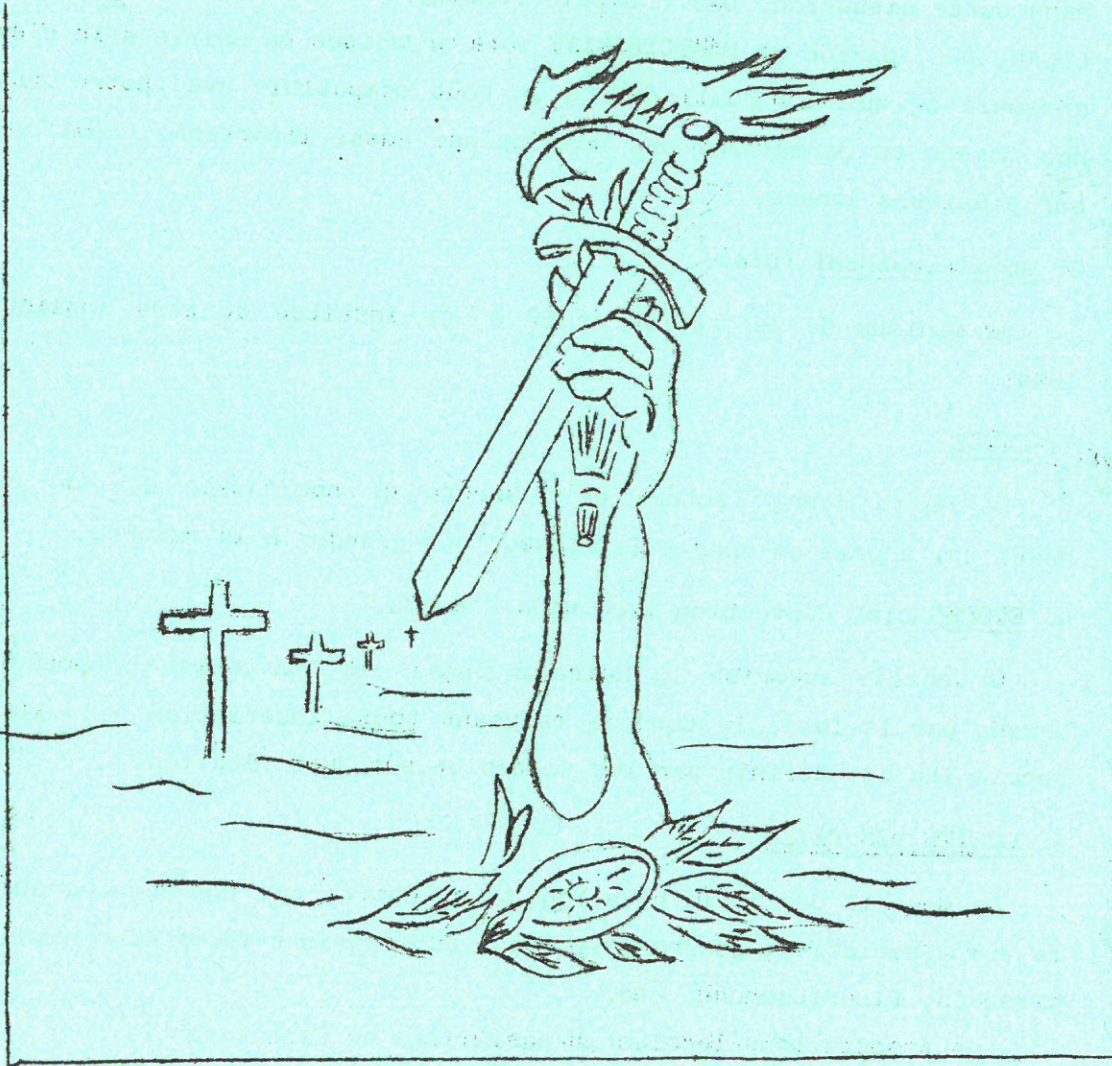


ENTRÉE-NOUS.

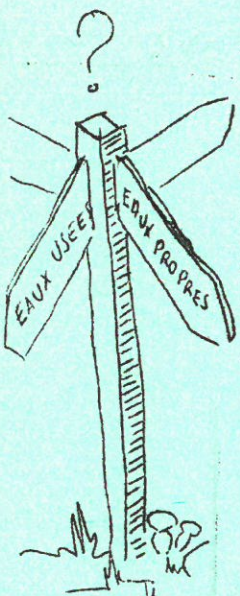
THIAVILLE SUR MEURTHE — N° 310 — NOV 93 —



EN DIRECT AU CONSEIL


Réuni le 8 octobre, le Conseil a examiné les points suivants :
(Excusées : Mme Marie-Thérèse GEORGES, Mme Françoise CALVIAC).

1. ASSAINISSEMENT



L'étude de faisabilité réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement démontre l'obligation de modifier le schéma établi par la Société SAFEGE, notamment après nouveaux levés de terrain. Les travaux à réaliser seraient plus importants que ceux initialement prévus pour lesquels l'Agence de l'Eau avait émis un avis de principe favorable. Le coût global serait désormais de 7 573 707 F TTC (757 millions de centimes !). Dans cette situation, une nouvelle rencontre CONSEIL GENERAL, AGENCE DE L'EAU, DDE, SAFEGE et MUNICIPALITE sera organisée en Mairie afin d'examiner ensemble ce qui est réalisable à un coût compatible avec notre budget, nos moyens ne permettant pas une dépense aussi importante, même étalée sur plusieurs années.

2. ASSAINISSEMENT (bis)



Un minimum de perception de 50 F est institué et sera appliqué en 1994.


3. ECOLE

Le Maire donne lecture de l'arrêté de nomination de Mme Sylvie HENRY qui a pris en charge la classe "des grands" à la rentrée.

4. ECOLES (bis) Convention avec RAON L'ETAPE.

Le Conseil autorise le Maire à signer la Convention proposée (cas prévus par la loi), le Conseil refusant toute inscription à l'extérieur hormis les cas définis par les textes et sur justification.

5. COMITE DES FETES



Le Conseil décide la création de ce Comité qui coordonnera au mieux la vie associative, pourra s'il y a lieu organiser fêtes et manifestations diverses, fleurissement, etc.

Les Associations locales et assimilées en feront partie.

Le Conseil d'Administration sera constitué de 2 collèges :

8 membres issus du Conseil, 7 issus des Associations.

Feront partie du 1er Conseil d'Administration, au titre du Collège des élus : Mmes GEORGES et MATH, MM ERHARD, FRESSE, POIREL, G. GEORGES, PAVOZ, PETTOVEL.

6. TELEVISION CABLEE

Sur 250 foyers contactés, et malgré plusieurs rappels.

105 réponses seulement ont été enregistrées, 2 sont inexploitables, 46 sont négatives et 57 sont favorables.

Compte tenu de ces chiffres, afin d'avoir tous les éléments pour se prononcer, le Conseil demande qu'une étude de faisabilité soit effectuée et que la dépense soit chiffrée. La décision définitive sera prise en fonction de ces éléments.

7. AUDIOVISUEL

Le Maire a saisi le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour que soient recherchées et supprimées les causes de mauvaise réception des émissions télévisées (TF1, F2, F3,...) dans certains secteurs. Une enquête est ouverte à cet effet.

8. FORETS

. Travaux 1994 : Sur proposition de la Commission des Forêts, le Conseil décide le dépressage des semis sur 3 ha 5 dans les parcelles 7, 19, 26 et 33. Il décide également d'engager une 1ere phase de remise en état des chemins forestiers.

Coût total à inscrire au budget 1994 70 000 F TTC (maximum).

. Affouages : Sur les 729 stères façonnés, il reste encore une soixantaine de stères de chêne non vendus. Pour éviter les vols, ces stères seront stockés à Fagnoux et seront remis en vente en 1994.

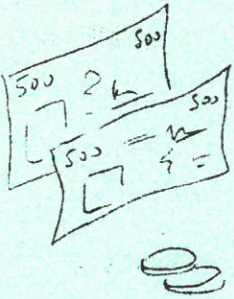
. Vente à Lunéville le 28.9.1993 : Les résineux marqués des parcelles suivantes ont été vendus en bloc et sur pied :

- Parcelles 9 et 10	: Ste GERBOIS	30 000 F
- Parcelle 32	: Ste GERBOIS	38 500 F
- Parcelle 4	: MANDRAY	31 500 F

Total : 100 000 F

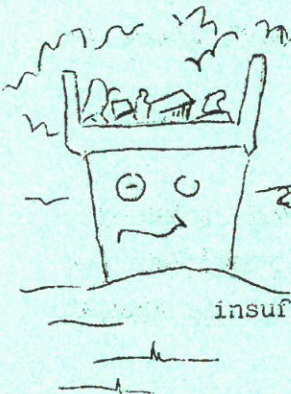
Le Maire fait ensuite le compte rendu de la réunion des communes forestières à TANCONVILLE le 25/9/1993 à laquelle il assistait.

9. LOGEMENTS



- Le Conseil décide de majorer au 1.10.1993 le loyer de l'appartement occupé par M. Roland CUNY 12, rue d'Alsace et de porter la trimestrialité à 2185,94 F soit une augmentation de 84,07 F pour les 3 mois.
- Il fixe à 1200 F par mois la location de l'appartement occupé par M. Bernard JACQUEL également au 12, rue d'Alsace, à compter du 1.12.1993.

10. ORDURES MENAGERES



- Après avis favorable du comité syndical, le Conseil Municipal émet lui aussi un avis favorable à l'adhésion de la commune de BLAMONT au syndicat de traitement des ordures ménagères.

Collecte des objets ménagers encombrants

Actuellement 3 collectes annuelles sont organisées ce qui est insuffisant dans la perspective de la fermeture de la décharge.

Aussi le Conseil décide qu'à compter de 1994, 6 dessertes annuelles seront assurées, c'est-à-dire une tous les 2 mois.

Le Syndicat est chargé de la mise en oeuvre de cette décision.



11. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

Il est voté en équilibre recettes/dépenses à 263 955 F.
Les budgets annexes sont également votés.

12. CONTRATS EMPLOIS SOLIDARITE

Les nouvelles dispositions applicables au 1.9.1993 sont commentées et les contraintes qui en découlent sont évoquées.

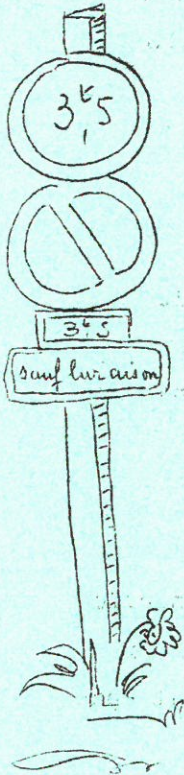
13. COLLECTE DU VERRE. LUTTE CONTRE LE CANCER



Par courrier reçu le 7 octobre, la Société BSN indique que la collecte du verre donnera lieu à versement d'une somme réduite à 25 F/tonne au 1.1.94 et à 0 F au 1.7.94 ! Cette disposition n'incitera pas les communes non équipées de conteneur à investir (7000 F environ) puisque le prix d'achat ne sera plus amorti par la redevance versée jusqu'ici par BSN. De plus, les conteneurs abîmés, pourris, risquent de ne plus être remplacés pour les mêmes raisons et les bouteilles se retrouveront alors dans la collecte normale des ordures classiques, augmentant ainsi leur volume, privant l'industrie d'une matière première recyclable, la lutte contre le cancer d'une recette, etc... bref tout le monde est perdant !

L'Association des Maires de Meurthe et Moselle a été alertée par le Maire sur ces nouvelles dispositions.

. DIVERS



Le Maire fait le point sur les travaux en cours à la station de neutralisation, sur l'éventuelle acquisition de bungalow des J.O d'Alberville (277 disponibles mais 150 dossiers de demande en Meurthe-et-Moselle et 4500 pour toute la France... !) réparation de la VMC et de l'éclairage de secours à l'annexe du Foyer Rural, interventions à l'école (peinture du préau, porte serviettes, stores à la mezzanine, porte manteaux, etc..., fenêtres PVC double vitrage au Secrétariat de Mairie, refection (suite) de la clôture du terrain de foot, peinture des grilles des portes du cimetière et de la Chapelle ossuaire/dépositaire, etc...). Il explique les raisons qui l'ont conduit à interdire la circulation et le stationnement des poids lourds rue du Général Paradis, à intervenir auprès d'un propriétaire afin que cessent les nuisances répétées et la gêne occasionnée par les locataires de la maison pendant les week-end, etc... Il répond aux questions puis levé la séance à 1 h 30.

** LA VIE DU VILLAGE **

. Naissance : Le 7 octobre 1993, Manon est venue agrandir la famille de M. et Mme Dominique LAHAYE rue Général Paradis.

Tous nos voeux au nourrisson et félicitations aux parents.

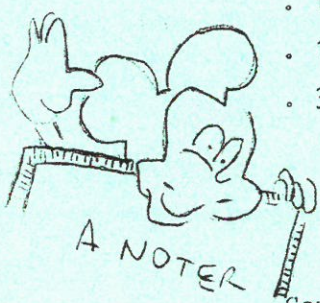
. Nouveaux habitants : Nous souhaitons une cordiale bienvenue à M. et Mme Christian DEMAULJEAN et leurs enfants, installés au n° 6 de la rue du Moulin.

** PROCHAINES MANIFESTATIONS **

- | | | | |
|---------------|-----------------------|---------------------|--------------------|
| . 6 décembre | Char de Saint-Nicolas | Assoc. Famil. | Rues de Thiaville |
| . 7 décembre | Char de Saint-Nicolas | Foyer Rural | Rues de Lachapelle |
| . 18 décembre | Noël des enfants | Foyer Rural | MPLachapelle |
| . 19 décembre | Noël des enfants | Assoc. Famil. | Foyer de Thiaville |
| . 31 décembre | Réveillons | Aînés + Foyer Rural | " " |

** LISTE ELECTORALE **

En 1994 seront organisées les élections cantonales (élection du Conseiller Général du Canton de Baccarat) et les élections européennes. En 1995 élection présidentielle et municipales.



A VOTE !

Ce sont là des raisons pour vous faire inscrire sur les listes électorales, si cela n'est pas encore fait.

Les inscriptions ne sont jamais faites d'office. Il faut se présenter en Mairie avant le 31 décembre 1993. Sont particulièrement concernés :

- les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 1994.
- les nouveaux habitants.

** LA MEURTHE **

Divers travaux de nettoyage et de restructuration partielle des rives de la rivière seront entrepris dans les prochains mois par les Services de la Navigation, au pont de THIAVILLE et à 7 autres endroits en aval vers Lunéville.

** EAU **

La station de traitement de l'eau servie aux habitants est en service depuis le 17 septembre et fonctionne normalement. L'eau distribuée est désormais conforme aux normes européennes auxquelles il n'était pas possible de se soustraire.

Une matinée "portes ouvertes" est envisagée pour permettre aux personnes intéressées de visiter réservoirs et station de traitement.

La date et les précisions utiles seront communiquées ultérieurement.

Par ailleurs, la distribution du Lotissement "Les Hayottes" est améliorée, l'eau fournie étant désormais surpressée. L'alimentation du Petit Paris, hameau non desservi jusqu'ici par la commune, sera réalisée dans les prochaines semaines dès que la vanne de vidange de la conduite sera posée et que les essais d'étanchéité et de pression seront terminés.

** STATION D'EPURATION **

Le projet de construction de la station d'épuration de RAON L'ETAPE BERTRICHAMPS (à laquelle nous sommes susceptibles de nous raccorder) avec rejet des effluents épurés dans la Meurthe donnera lieu à enquête publique du 25 octobre au 26 novembre 1993.

Le dossier complet de ce projet pourra être consulté en Mairie de Thiaville aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du 25/10 et jusqu'au 26/11. Un registre spécial est ouvert pour recevoir les observations éventuelles.

M. Claude GRANGE, Commissaire enquêteur sera à la disposition du public, en Mairie de BERTRICHAMPS de 16 h à 19 h les 28 /10, 9/11 et 26/11/93.

**** BRIOCHES DE L'AMITIE ****



Organisée par l'Association de parents et amis des adultes et enfants inadaptés mentaux, "l'opération brioches 93" aura lieu les samedis 6 et dimanche 7 novembre 93.

Malgré les très nombreuses sollicitations dont nous sommes tous l'objet, malgré les difficultés du moment, réservons le meilleur accueil aux bénévoles qui vous présenteront ces brioches et soyons généreux, nous qui avons la fortune d'avoir des enfants en parfaite santé.

**** SAPEURS POMPIERS ****



Les Sapeurs Pompiers procéderont avant l'hiver à la purge des bouches d'incendie et autres manoeuvres le :

- Dimanche 7 novembre à partir de 7 h 00 .

Des perturbations légères sur le réseau de distribution d'eau potable sont susceptibles d'en découler et nous vous prions de prendre toutes dispositions utiles en conséquence et de nous en excuser.

**** ENGIN DE GUERRE ****

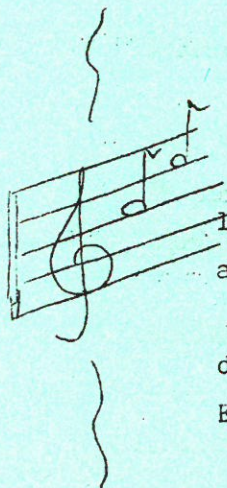
Mines, balles, obus, grenades, etc... ont été conçus pour tuer, hacher, asphyxier, brûler.

Attention!

N'Y TOUCHEZ PAS ! Ne frappez pas, ne mettez pas dans le feu,...

Prévenez tout de suite la Mairie, ou la Gendarmerie. N'attendez pas. Des vies sont en jeu.

**** CYCLOMOTEURS BRUYANTS : ATTENTION ! ****



Ci-après un article récent paru dans la presse locale :

"Les heureux propriétaires de cyclomoteurs battants des records sur l'échelle des décibels ont intérêt à se méfier ces temps-ci : une campagne anti-bruit vient d'être lancée dans les rues de Saint-Dié.

En quelques jours, une trentaine de contraventions ont déjà été dressées par les policiers à l'encontre de cyclomotoristes trop bruyants. Et la chasse se poursuit..."

Attention : ce qui se passe à Saint-Dié pourrait bientôt se dérouler dans notre secteur comme l'affirme l'adage. "Qu'on se le dise... !"

Leur mentalité politique.

Les cahiers de Doléances sont totalement différents. La Chapelle et Fagnoux qui a adopté celui de La Chapelle à un article en moins ont rédigé un cahier copieux (16 et 15 articles) bien détaillé et nettement revendicatif Thiaville s'est contenté de six articles généraux et très modérés. Cette différence peut provenir de la différence au point de vue social entre Thiaville et La Chapelle.

En 1755, Thiaville a 16 Laboureurs et 28 manoeuvres, La Chapelle 27 manoeuvres pour 5 Laboureurs (est Laboureur celui qui a un attelage).

A La Chapelle la rue de la Côte actuelle était autrefois le chemin des Baraques.

Telle est la situation au moment de la création des Communes.

LA FORMATION TERRITORIALE DES COMMUNES.

Les Décrets organisant la division administrative accordent aux Communautés de plus de 40 feux le droit d'avoir une Municipalité séparée.

La Chapelle et Thiaville peuvent devenir Communes mais Fagnoux doit se réunir à l'une des deux.

Des facteurs penchent pour Thiaville. Fagnoux est partagé par le chemin de Raon à St Barbe en deux parties inégales : 162 ha côté Thiaville, 58 ha côté La Chapelle et seule la partie touchant Thiaville a des maisons. La liaison routière est nettement meilleure avec le chemin de Raon vers Thiaville alors que La Chapelle n'est reliée à Fagnoux que par une servitude.

Sentimentalement Fagnoux est plus proche de La Chapelle.

Finalement les trois Communautés optent pour un compromis : Fagnoux sera partagé entre les deux Communes et le chemin de Raon servira de ligne de démarcation et en 1791 la situation se présente ainsi :

Thiaville 75 feux 370 personnes

La Chapelle 45 feux 217 personnes

Fagnoux hameau 9 feux 34 personnes

La Cense des Grands Feins I ménage 9 personnes

Deux Censes du Prey Marcot 9 personnes

Deux Censes de dessous le Prey Marcot II personnes

Thiaville a donc 422 habitants et La Chapelle 217. On arrive à la règle de partage des recettes et dépenses communes : 1/3 La Chapelle, 2/3 Thiaville qui ne disparaîtra qu'avec la construction de l'église de Thiaville et le partage des forêts (1781), les deux Communes totalement indépendantes et ne vivant pas toujours en bonne intelligence loin s'en faut.

Cette séparation fut d'autant mieux acceptée qu'elle n'était pas totale.

Les deux nouvelles Communes avaient toujours en commun l'église et le cimetière les forêts avec la coupe affouagère commune, les pâtis, les droits d'usage dans les forêts domaniales, des relations financières.

Comment se sont déroulées les opérations ? La solution a-t-elle été proposée par une ou les trois Communautés ? Les Communautés ont-elles été assemblées ou s'en est-on remis aux Assemblées municipales élues ?

Un commissaire du gouvernement est-il intervenu ? Faute d'archives, il est impossible de répondre.

Par contre, aucune réaction défavorable comme le montre le rapport du Directoire du District de Lunéville du 25 septembre I 790 :

"Depuis plus d'un mois les Municipalités ont été requises de présenter les rectifications qu'elles croiraient utiles ; ainsi nous supposons que celles qui ont gardé le silence adoptant la démarcation provisoire qui a été faite par l'Assemblée nationale.

.....

Le canton de Baccarat est composé de neuf Municipalité dont aucune n'a réclamé au sujet de son arrondissement en réponses aux questions."

Et si l'opération se déroulait actuellement, en serait-il de même ?

** BRIOCES DE L'AMITIE **

(Dernière minute)

La vente des brioches de l'amitié organisée en faveur des Enfants
Handicapés Mentaux par l'EIM aura lieu à THIAVILLE le :

- Samedi 6 novembre 1993

Merci de réserver le meilleur accueil aux bénévoles de l'Association
Familiale qui vous solliciterons (prix 25 F la brioche). Soyez généreux...
et pensez que votre congélateur peut recevoir une ou plusieurs brioches
en attendant de les savourez...